

Extrait des délibérations
à la Commission permanente

N° CP-2023-10-4-4
Séance du vendredi 8 décembre
2023

SLIME, RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE CLER

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

ABSENTS :

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin en vigueur, et du Haut-Rhin 2018-2023 (délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-5-10-1 du 7 décembre 2018),
- VU la délibération du 26 mars 2018 n° CD/2018/008 du Conseil Départemental du Bas-Rhin, adoptant la politique départementale de l'habitat,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023, définissant comme axes prioritaires de la politique de l'habitat, la lutte contre le mal logement et l'accompagnement de la transition écologique
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-4-2-2 du 13 novembre 2023
- VU l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif aux programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment au SLIME +,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 4^{ème} Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 27 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CLER-Réseau pour la transition énergétique pour des actions d'accompagnement des ménages pour la maîtrise de l'énergie pour la période de janvier 2023 à juin 2024, conformément à l'arrêté ministériel du 14 décembre 2021 relatif au Programme n° PRO-INFO-PE-03 « SLIME+ », dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- Approuve la convention de partenariat à conclure avec le CLER-Réseau pour la transition énergétique pour la mise en œuvre du dispositif Slime à l'échelle de l'Alsace hors Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération, pour la période de janvier 2023 à juin 2024, annexée à la présente délibération, et d'autoriser le Président à la signer.
- Autorise le Président à solliciter les subventions du CLER, relatives au dispositif Slime d'un montant estimatif de 117 146 €.

Les crédits concernés seront encaissés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P044	O009	P044E04	T08	1411-74-74788-552	117 146 €
TOTAL					117 146 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Jean-Luc SCHILDKNECHT et Vincent HAGENBACH, Vice-Présidents au sein de Mulhouse Alsace Agglomération